



# Conférence de bassin

16 octobre 2018

**ACCORD-CADRE RELATIF  
AUX ACTIONS DES STRUCTURES ASSOCIATIVES AGREEES DE LA  
PECHE DE LOISIR EN EAU DOUCE POUR LA RESTAURATION ET LA  
PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES  
Années 2019-2024**

**ACCORD-CADRE RELATIF  
AUX ACTIONS DES STRUCTURES ASSOCIATIVES AGREES DE LA PECHE DE LOISIR EN  
EAU DOUCE POUR LA RESTAURATION ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES  
Années 2019-2024**

Coordination générale par  
l'Agence de l'eau Adour Garonne

Co signature de la convention Cadre  
2019-2024



Déclinaison par bassin en convention de partenariat  
Agence de l'eau / FDPPMA / UB

Présentation en Commission des aides financières → Signature

**ACCORD-CADRE RELATIF  
AUX ACTIONS DES STRUCTURES ASSOCIATIVES AGREEES DE LA PECHE DE LOISIR EN  
EAU DOUCE POUR LA RESTAURATION ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES  
Années 2019-2024**

## **Éléments de cadrage**

- Priorités aux actions d'études et/ou de travaux de restauration des milieux aquatiques et de la biodiversité aquatique
- Une animation équilibrée entre actions et connaissance
- Une ambition en lien avec une réduction des moyens
- Un resserrement de l'encadrement du bénévolat réservé aux actions emblématiques